

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2016/04/27-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 avril 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 07 avril 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

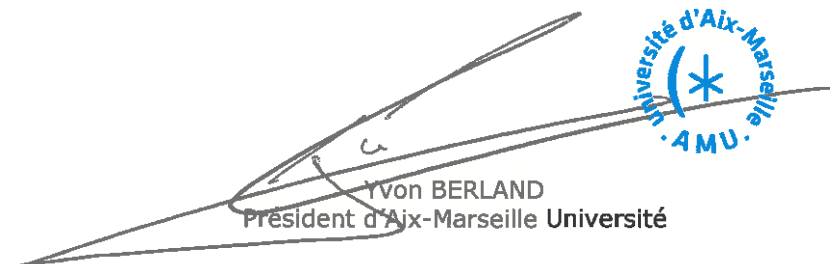
OBJET : Politique tarifaire des frais de formation professionnelle continue

Le conseil d'administration approuve la politique tarifaire des frais de formation professionnelle continue année 2016/2017 conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 27 avril 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



POLITIQUE TARIFAIRE DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Année 2016/2017

Avis favorable de la CFVU du 07/04/2016
 Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 26/04/2016

TYPE DE DIPLÔMES / FORMATIONS	Fourchette de taux horaire * (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	4 €
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	9,70 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Diplômes d'établissement (CU, CESU, DU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques
DUT	6 à 17 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 24 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	12 à 17 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
DPC	Tarifs spécifiques
Modules, Ateliers, Accompagnement individualisé (Bilan de Compétence, bilan de mi-carrière, etc.)	60 à 120 € en fonction de la prise en charge des OPCA

* taux horaire n'incluant pas les droits d'inscription nationaux (DIN)

Contrat de professionnalisation	7 à 20 € / heure en fonction de la prise en charge des OPCA et des conventions collectives
Période de professionnalisation	✓ Aucun autre financement, y compris les DIN, ne doit être demandé au stagiaire

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : **50 €** des frais de formations + droit d'inscription

REDOUBLEMENT : aucun frais ou tarification de 200 € si existence d'un surcoût : frais de suivi, recherche de financement, corrections de copies.

Pourront s'ajouter les frais suivants :

- les frais de formation au prorata des heures d'enseignement suivies
- 400€ pour le tutorat (mémoire, stage en entreprise etc.)

VAP FC (hors DIN) :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	200€
---	------

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires

VAE Individuelle (hors DIN) :

Prestation 1 (obligatoire) <ul style="list-style-type: none"> • Instruction de la demande et jury VAE 	DUT/LICENCE/LP	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	350 €	500 €	800 €
Prestation 2 (facultative) : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement VAE 	Forfait 800€ ou au taux horaire de l'accompagnement individualisé (entre 60 à 120 € de l'heure).		

Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante).

VAE spécifiques (hors DIN) :

VAE Démarche d'Entreprise	1 500 €/candidat
VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise

Durée de la démarche : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante).

Prestation post-jury VAE :

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul au prorata du coût horaire du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. - 80€/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury.
-------------------------------------	---